




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-106**

Séance publique du

17 mars 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230317- lmc1233514-DE-1-1
Date de signature : 22/03/2023
Date de réception : mardi 21 mars 2023
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "PROJET" A L'ASSOCIATION "HEXALAB" POUR LE MAPPING 2023 SUR LE PAVILLON DE VENDÔME

Le 17 mars 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 10/03/2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Monsieur Cyril DI MEO à Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Stéphanie FERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Elisabeth HUARD à Madame Laurence ANGELETTI, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise TERME à Monsieur Stéphane PAOLI.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction des Musées d'Art et
d'Histoire

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "PROJET" A
L'ASSOCIATION "HEXALAB" POUR LE MAPPING 2023 SUR LE PAVILLON DE VENDÔME-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a à cœur d'encourager et soutenir les associations aixoises œuvrant dans le secteur culturel et particulièrement de mise en valeur des musées, en soutenant les actions menées par ces associations.

Plus spécifiquement, l'association Hexalab, dans le cadre d'une collaboration privilégiée et enrichissante avec les étudiants de l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, se saisit de la façade du Pavillon de Vendôme pour la diffusion d'un mapping monumental durant la Nuit des Musées.

Ce projet de mapping, présenté au public depuis maintenant huit ans, a déjà permis la projection de cinq mappings : celui de 2023 sera le sixième, compte tenu de deux années blanches en raison de la situation sanitaire en 2020 et 2021.

L'édition 2023 bénéficiera d'une programmation innovante puisque pour la première fois le mapping investira simultanément la façade du Pavillon de Vendôme et l'allée majestueuse de platanes dans le jardin, nécessitant ainsi une logistique technique plus importante que les années passées.

A ce titre, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite apporter son soutien à l'association Hexalab par le versement d'une subvention exceptionnelle « projet » pour cette initiative, et propose ainsi le versement d'une subvention de 3 000 euros pour l'année 2023.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique la demande de subvention formulée par l'association et l'historique des subventions versées lors des exercices précédents.

N° tiers	Association	Type	Objet de l'attribution de subvention	Montant attribué 2021	Montant attribué 2022	Montant proposé 2023
110732	Hexalab	P	Mapping sur le Pavillon de Vendôme lors de la Nuit des Musées 2023	0 (musées fermés)	2 500	3 000
Total en euros, sur imputation budgétaire n°322 – 6574 – 923 / ligne 13362						3 000

Légende :

- *P: subvention de fonctionnement projet*

L'association Hexalab a déposé un dossier complet de demande de subvention sur le site dédié de la Ville (n°791 du 16 janvier 2023).

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement de 3 000 € au titre d'une subvention de fonctionnement projet ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, exercice 2023, sur la ligne budgétaire 13362 / imputation budgétaire 322 – 6574 – 923 de la direction des musées d'art et d'histoire, laquelle présente les disponibilités suffisantes.

DL.2023-106 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE "PROJET" A
L'ASSOCIATION "HEXALAB" POUR LE MAPPING 2023 SUR LE PAVILLON DE VENDÔME-

Présents et représentés : 55
Présents : 44
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

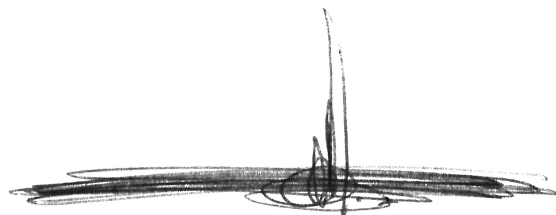
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 22 mars 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»